

The Children's  
Aid Society  
of the Districts of  
Sudbury and Manitoulin



La Société d'aide  
à l'enfance  
des districts de  
Sudbury et de Manitoulin

# Rapport annuel 2019



## Rapport rédigé par Ashley Thomson, président du conseil d'administration et Elaina Groves, présidente-directrice générale

Nous sommes satisfaits de notre Plan stratégique quinquennal. Ce plan a été élaboré en tenant compte des cinq valeurs fondamentales de l'Organisme : Respect, inclusivité, responsabilisation, intégrité, et bonté. Le processus d'élaboration du Plan stratégique a incarné la valeur de l'inclusivité, car elle a assuré que la voix du Comité consultatif des parents, du personnel, des parents d'accueil, des bénévoles et des partenaires communautaires est entendue. L'intégrité a également fait partie intégrante du processus, nous assurant que, même lorsque les messages étaient critiques et parfois difficiles à entendre, ils bénéficiaient d'une plateforme d'écoute.

Nous sommes très fiers de nos nouveaux énoncés de mission et vision, car ils reflètent parfaitement la direction que l'Organisme a choisie de suivre ces dernières années. Cet Énoncé de mission reconnaît que nous devons travailler en partenariat avec les familles, les partenaires, le personnel et la communauté afin que les enfants et les jeunes puissent vivre dans des familles qui leur procurent soutien et sécurité. Le respect et la bienveillance figuraient au premier plan lorsque nous avons envisagé à quoi pourrait ressembler l'avenir. Des enfants, des jeunes et des familles. Qui réussissent. Ensemble.

Nous nous engageons à renforcer les processus de gouvernance du Conseil d'administration en poursuivant l'élaboration d'un nouveau manuel et de politiques destinés au Conseil pour le guider pendant de nombreuses années à venir. Nous croyons que ce travail correspond bien à l'une des cinq valeurs fondamentales de l'Organisme — la responsabilité — pour nos bailleurs de fonds, employés, contribuables, partenaires et, encore plus important, les familles, enfants et jeunes que nous servons.

Nous reconnaissons et apprécions le travail de nos partenaires communautaires ainsi que celui de nos familles d'accueil et bénévoles qui collaborent avec nous au quotidien. Nous sommes très fiers des membres du Conseil consultatif des parents qui se sont lancés dans l'inconnu avec confiance en acceptant d'être bénévoles dans ce Comité et qui continuent de nous informer et guider tout en faisant preuve de candeur et de bonté.

Nous souhaitons également remercier les employés de la SAEDSM pour leur engagement et dévouement au bien-être des enfants, jeunes et familles que nous servons.



## Conseil d'administration 2019-2020

Ashley Thomson (président)

David Vares (vice-président)

Carolyn Jodouin (secrétaire-trésorière)

Natalie Harrison

Vincent Lacroix \*

Derek Lalonde

René Lapierre

Diane Pedersen

Dennis Quenneville

René Quesnelle \*

Glenn Thibeault

*\*Ne sera plus directeur*



## Message de l'Association des familles d'accueil

L'Association des familles d'accueil (AFA) représente la voix collective des familles qui accueillent des enfants et des adolescents relevant de la Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et Manitoulin. L'AFA œuvre à appuyer toutes les familles ressources en servant de lien entre les familles et la Société.

Par le biais de subventions offertes par l'Organisme et grâce à l'initiative de collectes de fonds, l'AFA peut fournir une formation supplémentaire aux familles d'accueil, leur offrir plus de soutien, et elle peut aussi organiser et animer différentes activités pour les familles, comme la fête de Noël.

En octobre dernier, la Société a organisé son événement biannuel de reconnaissance à l'intention des parents d'accueil pour célébrer les fournisseurs de soins alternatifs qui ouvrent leurs portes et fournissent un foyer aux enfants et aux jeunes. Cet événement a permis de souligner et de reconnaître l'excellent travail des fournisseurs de soins alternatifs et d'attester qu'ils jouent un rôle crucial dans la vie des enfants et des jeunes.



Le travail que nous faisons à la Société d'aide à l'enfance est un travail que nous ne pouvons pas faire seuls. Nous nous fions au grand cœur de toutes les personnes aidantes suppléantes qui ouvrent leurs portes. Nous les remercions du fond du cœur.

## Plan stratégique 2019-2024



### Notre MISSION

Travailler en partenariat afin que les enfants et les jeunes aient des familles qui leur procurent soutien et sécurité



### Notre VISION

Des enfants, des jeunes et des familles qui réussissent ensemble



### Nos VALEURS

Le respect, l'inclusivité, la responsabilisation, l'intégrité et la bonté

Enfants, jeunes et familles

### Maintenir les liens des enfants et des jeunes avec leur famille, leur langue et leur culture

- \* **INCORPORER** les voix des enfants et des jeunes dans les décisions
- \* **RENFORCER** les familles en visant une réponse et une prévention anticipées
- \* **FAVORISER** les liens entre pourvoyeurs de soins
- \* **ÉTABLIR** des relations qui dureront toute une vie

Partenaires

### Établir et renforcer les relations

- \* **COLLABORER** par le biais d'une vision partagée
- \* **RÉPONDRE** aux besoins des enfants, jeunes et familles au sein d'un système de services local
- \* **AMÉLIORER** la communication pour une meilleure compréhension des rôles

Personnel, bénévoles et famille d'accueil

### Vivre selon nos valeurs

- \* **PROMOUVOIR** la sécurité et le bien-être
- \* **S'ENGAGER** par le biais de communications et de partenariats
- \* **ANCER** les valeurs dans nos actions pour promouvoir la sensibilité aux besoins des familles et communautés

Aspect financier

### Assurer la viabilité financière

- \* **INFLUER** sur le modèle de financement par le biais de revendications auprès de l'instance provinciale
- \* **UTILISER** des processus de prise de décisions éclairées
- \* **EXPLORER** les possibilités d'efficacités financières
- \* **CRÉER** des revenus et de nouvelles options de partage des coûts

Systèmes internes

### Amélioration continue de la qualité

- \* **S'ENGAGER** à l'égard de l'excellence du service
- \* **ACCROÎTRE** l'utilisation de l'analyse des données pour favoriser la prise de décisions éclairées
- \* **AMÉLIORER** l'efficacité et l'efficacités par le biais d'une révision et d'une évaluation permanentes des services



## Assurance de la qualité continue

Les améliorations sont essentielles à la croissance et au développement de l'Organisme. Ainsi, la SAEDSM a orienté et renforcé ses processus internes et sa structure pour appuyer l'Excellence du service. Une solide structure d'assurance de la qualité assure une évaluation et une réflexion continues liées aux fonctions, intersections de processus internes et modèle de prestation de services de l'Organisme. Le tout est relié à l'expérience globale des enfants, des jeunes et des familles qui reçoivent ces services.

## Activités liées aux services offerts

<b>2018-2019</b>	
<b>1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019</b>	
Nombre total d'appels	7049
# d'enquêtes conclues	1546
# de familles servies	758
# d'enfants servis	385
# d'adoptions	13
<b>Enfants recueillis par état</b>	
Sous la garde prolongée de la Société	91
Sous la garde intérimaire de la Société	84
Soin et soutien continus pour les jeunes	44
Entente de garde temporaire	3
À domicile plutôt qu'à l'école	3
	<b>225</b>
Entente de services des jeunes bénévoles	19
	<b>244</b>



## Comité consultatif des parents (CCP)

Les enfants, les jeunes et les familles se trouvent au cœur de tous les aspects de notre travail, alors que les systèmes, les processus et la structure de l'Organisme correspondent à la Vision des enfants, des jeunes et des familles qui prospèrent ensemble.

La SAEDSM a célébré le premier anniversaire de la mise en œuvre du Comité consultatif des parents en février 2019. Durant l'année, nous avons eu de nombreux succès et occasions de faire entendre la voix des parents, non seulement dans le développement et l'amélioration des processus d'affaires, mais aussi à titre de conférenciers invités durant un forum du personnel, lors d'un événement de reconnaissance des parents d'accueil ainsi que pour la Conférence sur les droits de la famille organisée par l'AFCC-O et la Société d'aide à l'enfance de Sudbury/Manitoulin.

Les membres du Comité fournissent une perspective cruciale et offrent des rétroactions constructives sur des sujets comme les placements substitutifs des enfants et des jeunes, les politiques de l'Organisme et les priorités liées à la formation. La Société apprécie sincèrement l'engagement des parents membres et leur intérêt à contribuer au mandat du CPP et à l'avancement de leurs connaissances et opinions.

« C'est vraiment un honneur de travailler côte à côte avec la Société et le Comité, et oui, nous le pouvons! Nous pouvons agir de façon humaine, nous pouvons apprendre, nous pouvons changer, nous pouvons croître, individuellement et en équipe. »

### ***Parent membre du Comité consultatif des parents***

## Comité consultatif des jeunes (CCJ)

Les changements législatifs apportés à la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille qui sont entrés en vigueur en 2018 sont davantage axés sur les droits des enfants et des jeunes et soulignent aussi l'importance de leur voix. La SAEDSM reconnaît que les jeunes sont le mieux servis lorsqu'ils se sentent entendus et appuyés lors de l'établissement des services qu'ils reçoivent. C'est pourquoi la Société a commencé le processus d'établissement d'un Comité consultatif des jeunes pour s'assurer d'entendre la Voix des jeunes en ce qui concerne la croissance de l'Organisme et la prestation des services.



## Aspect financier

REVENUS	2018/2019	2017/2018
Province de l'Ontario	27 263 740 \$	30 106 229 \$
Équivalent de la prestation par enfant ontarien	50 273	-
Allocations spéciales des enfants	914 648	1 070 927
Autre(s)	2 679 295	1 829 178
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>30 907 956 \$</b>	<b>33 006 334 \$</b>
Salaires	14 565 799 \$	14 931 012 \$
Avantages sociaux	4 106 243	4 112 718
Déplacements	1 066 642	1 314 327
Conseil	6 597 120	6 773 441
Autres coûts liés aux clients	2 373 819	2 365 844
Amortissement	297 888	310 162
Charges d'exploitation	2 134 966	3 134 745
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>31 142 477 \$</b>	<b>32 942 249 \$</b>
<b>Excédents (déficit) des produits sur les charges</b>	<b>(234 521) \$</b>	<b>64 085 \$</b>

## Services partagés

L'Organisme participe au programme des services partagés de l'AOSAE. La vision de ce programme est d'assurer des services d'excellence équitables et soutenables pour les enfants, les jeunes et les familles. Pour ce faire, il contribue à l'amélioration des résultats concernant les enfants, les jeunes et les familles, grâce à la capacité intégrée dans les services, au leadership dans les responsabilités, aux améliorations de rendement du secteur et aux économies de frais réalisées. Le programme vient tout juste de terminer sa première année complète d'exploitation. La SAEDSM s'est engagée à explorer d'autres services offerts dans ce cadre et à réaliser les efficiences visées par le plan d'affaires.



## Dévolution – Rapport sur l'assemblée générale annuelle

Depuis 25 ans, l'Organisme travaille en partenariat avec nos Premières Nations locales pour appuyer le transfert des services offerts aux Premières Nations, à leurs propres communautés. Durant la dernière année, beaucoup de travail a été accompli à cet effet et un autre jalon important a été franchi.

### Historique

La communauté de Sudbury-Manitoulin travaille depuis longtemps à s'assurer que les membres des Premières Nations aient accès aux services de protection de l'enfance par le biais d'organismes qui sont propres aux Premières Nations et qui sont appuyés par leurs propres Conseils tribaux afin de fournir aux familles, enfants et jeunes, des services qui sont fondés sur leur propre culture.

En avril 2015, l'organisme Kina Gbezhgomi Child and Family Services recevait sa désignation du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (maintenant le ministère des Services sociaux et communautaires) L'organisme a immédiatement commencé à offrir tous les services aux membres des Premières Nations des conseils unis des réserves indiennes non cédées de Mnidoo Mnising et Wikwemikong.

En mai 2015, l'organisme Kunuwanimano Child and Family Services recevait sa désignation lui permettant de fournir des services à toutes les familles des Premières Nations du district de Chapleau.

En avril 2017, l'organisme Nogdawindamin Family and Community Services a reçu sa désignation pour offrir des services à tous les membres des Premières Nations du Conseil tribal de North Shore de Mawaweswen, dans le territoire de compétence de Sudbury-Manitoulin, ainsi que celui d'Algoma.



## 2018-2019

Durant cette dernière année, un autre jalon historique a été franchi. Nous sommes heureux d'annoncer que la Phase II de la dévolution de Kina Gbezhgomi Child and Family Services est maintenant terminée. Kina Gbezhgomi est maintenant entièrement responsable de son propre territoire de compétence.

Il reste un organisme prédésigné au sein de ce territoire de compétence, l'organisme Nijjaansinaanik Child and Family Services Agency, avec lequel nous travaillons actuellement afin d'assurer la dévolution des services offerts aux membres de la Waabnoong Bemjiwang Association des Premières Nations. Leur désignation sera l'étape finale vers l'alignement complet des services des Premières Nations alors que nous prévoyons de célébrer cet accomplissement avec tous les Conseils tribaux. Le travail menant à cet objectif final se poursuivra entre les Sociétés de protection de l'enfance des Premières Nations au sein des districts de Sudbury/Manitoulin.

Le leadership des Premières Nations dans tout ce territoire de compétence leur a permis d'unir leurs voix pour se réapproprier les droits innés des Premières Nations de prendre soin de leurs enfants et familles de façon inclusive et respectueuse de leurs culture et héritage. Le processus de désignation des organismes des Premières Nations a nécessité l'engagement et le dévouement de nombreux membres de notre personnel qui ont cru en la vision et ont offert le soutien nécessaire pour conclure la transition des services. Ce parcours a été long et ardu, mais leurs contributions à la réalisation de cette vision sont vraiment appréciées. Elles ont eu un impact durable sur le paysage des services de protection de l'enfance dans cette communauté et nous les remercions tous de leurs efforts.



## Voix de l'enfant

**Pourquoi est-il important que nous écoutions la voix des enfants?** La protection de l'enfance a connu un changement important suite au décès d'enfants intégrés au système de protection de l'enfance. Ces décès ont entraîné des changements législatifs axés sur la « voix de l'enfant » et les droits des enfants. Ces changements de la loi correspondent aux valeurs fondamentales de la SAEDSM qui sont respect, inclusivité, responsabilisation, intégrité et bonté, et qui guident notre travail avec les enfants, les jeunes, les familles et les partenaires communautaires. Notre Organisme considère ces changements positifs.

**Comment pouvons-nous entendre la « voix d'un enfant »?** Les compétences des intervenants préposés à la protection de l'enfance jouent un rôle important, car tenter de recueillir l'avis d'un enfant de cinq ans, par rapport à celui d'un enfant de 12 ans est très différent. Essentiellement nous devons savoir ce que veut l'enfant. Nos travailleurs s'inquiétaient du fait qu'ils « piégeaient » l'enfant en lui demandant ce qu'il voulait, mais sans le lui donner. La conversation doit donc être menée avec tact pour s'assurer que l'enfant comprenne bien que nous tenons compte de son avis, mais que cela ne veut pas nécessairement dire que ses souhaits seront exaucés. Lorsque les enfants expriment leurs souhaits, nous devons non seulement les entendre, mais aussi faire en sorte de les réaliser dans la mesure du possible. Ce qui importe encore plus, c'est d'être transparents dans notre approche avec les enfants.

**Qui doit encourager l'enfant à s'exprimer?** Il s'agit d'une responsabilité collective. Toutes les personnes concernées par les besoins de la famille doivent poser des questions à l'enfant et l'écouter. Cela inclut les employés de la SAE, les travailleurs des familles d'accueil, les fournisseurs de soins membres de la parenté, les partenaires communautaires, etc.

**Quand la voix d'un enfant doit-elle être entendue?** Pour toutes les décisions importantes à prendre, y compris, les services, la planification de la sécurité, le placement, le cas échéant, etc. Nous ne pouvons pas prendre de décisions au nom de l'enfant sans tenir compte de ses souhaits et de ses opinions. Nous devrions souvent demander à l'enfant son opinion et ses souhaits.

**Quels autres facteurs sont également importants?** L'âge et le niveau de maturité de l'enfant. Si l'enfant ne peut pas fournir ses points de vue et ses souhaits, nous devons en documenter la raison.





- ✓ L'enfant doit être au centre de la décision.
- ✓ L'enfant est une personne qui a des droits. Il doit toujours être pris en compte. Il doit être entendu et il doit être respecté.
- ✓ Le patrimoine culturel de l'enfant doit être pris en considération et respecté. Une attention particulière doit être accordée aux vastes et diverses collectivités auxquelles s'identifie l'enfant, notamment celles qui sont définies entre autres par la race, l'origine ethnique, la religion, la langue et l'orientation sexuelle.
- ✓ Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que l'enfant capable de former son propre point de vue sur les questions qui le concernent puisse l'exprimer librement et en toute sécurité.
- ✓ L'opinion de l'enfant doit être prise en considération conformément à son âge et à sa maturité.
- ✓ Selon son âge et sa maturité, l'enfant doit avoir la possibilité de participer aux discussions précédant la prise d'une décision qui le concerne, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une personne de soutien ou d'un représentant.
- ✓ Selon son âge et sa maturité, l'enfant doit pouvoir participer à un dialogue honnête et respectueux sur la façon dont les décisions qui le concernent sont prises et pour quels motifs.
- ✓ Quiconque fournit des services à des enfants ou des services qui touchent des enfants est un défenseur des droits de l'enfant. Ces services de défense peuvent sauver la vie d'un enfant. Ils doivent être fournis dès le premier contact et continuellement par la suite.

The Children's  
Aid Society  
of the Districts of  
Sudbury and Manitoulin



La Société d'aide  
à l'enfance  
des districts de  
Sudbury et de Manitoulin

# Des enfants, des jeunes et des familles qui réussissent ensemble



**Travailler en partenariat afin que les enfants et les  
jeunes aient des familles qui leur procurent soutien et  
sécurité**

319 boulevard Lasalle - Unité 3  
Sudbury, Ontario, P3A 1W7

Tél. (705) 566-3113 | Sans frais. 1-877-272-4334

[www.casdsm.on.ca](http://www.casdsm.on.ca)

RESPECT • INCLUSIVITÉ • RESPONSABILISATION • INTÉGRITÉ • BONTÉ •